

**ACCORD COLLECTIF NATIONAL DU 31 JUILLET 1968
INSTITUANT LE RÉGIME NATIONAL DE PRÉVOYANCE DES OUVRIERS
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

AVENANT N° 63 DU 09 JUIN 2021

Prenant acte du fait que :

- *L'application de l'article 11.1 de l'accord collectif national du 31 juillet 1968 prévoyant une revalorisation annuelle du SR proportionnellement à l'évolution du salaire moyen annuel des Ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics au cours de l'année précédente,*
 - *Le rattrapage de l'estimation trop élevée de l'évolution du SMPT (salaire moyen par tête) prise en compte pour fixer la valeur du SR au 1^{er} juillet 2020,*
- devraient entraîner une diminution de la valeur du SR au 1^{er} juillet 2021, les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics ont décidé de ne pas appliquer cette baisse et de conserver une valeur du SR au 1^{er} juillet 2021 identique à celle applicable au 1^{er} juillet 2020. Ils s'accordent pour, lors de la négociation visant à fixer la valeur du SR au 1^{er} juillet 2022, neutraliser l'année 2020 et procéder à un calcul en fonction de la progression du salaire moyen des Ouvriers observée entre 2019 et 2021.*

CHAPITRE 1

Dans l'article 11.1, la phrase « La valeur du SR est fixée à 5,90 € au 1^{er} juillet 2020 (5,80 € au 1^{er} juillet 2019). » est remplacée par :

« La valeur du SR est fixée à 5,90 € au 1^{er} juillet 2021 (5,90 € au 1^{er} juillet 2020). ».

CHAPITRE 2

A titre dérogatoire à l'article 11.1 de l'accord collectif national du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics, les partenaires sociaux de nos secteurs décident que, lors de la négociation visant à fixer la valeur du SR au 1^{er} juillet 2022, ils tiendront compte du maintien opéré le 1^{er} juillet 2021 et procéderont à un calcul en fonction de la progression du salaire moyen des Ouvriers observée entre 2019 et 2021 et non entre 2020 et 2021.

CHAPITRE 3

Compte tenu du caractère général du présent accord qui concerne l'ensemble des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, les parties signataires estiment que cet accord ne nécessite pas d'adaptation pour les entreprises de moins de 50 salariées telle que prévue à l'article L 2261-23-1 du code du travail.

En accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition, sont seulement signées à la dernière page.

CHAPITRE 4

Le texte du présent avenant sera déposé en nombre d'exemplaires suffisants à la Direction Générale du Travail et au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris conformément aux dispositions des articles D. 2231- 2 et D. 2231-3 du code du Travail.

CHAPITRE 5

Les parties signataires demanderont l'extension du présent avenant dans les conditions prévues aux articles L. 2261-19 et suivants du code du travail.

Fait à Paris en 15 exemplaires, le 09 juin 2021

POUR LES TRAVAUX PUBLICS

POUR LE BÂTIMENT

Fédération Nationale des Travaux Publics
(FNTP)

Signé par

KLOTZ Thierry

Signature numérique de : KLOTZ THIERRY
Date : 11-06-2021 07:24
Lieu : MUTZIG

65356462386233632d306164372d3...

Confédération de l'Artisanat et des Petites
Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Fédération Française du Bâtiment (FFB)

Signé par

Nicolas BLANGY

Signature numérique de : Nicolas BLANGY
Date : 15-06-2021 10:52
Lieu : AMIENS

62333437653037632d376461302d3...

Fédération SCOP BTP

CNATP

Signé par

Françoise DESPRET

Signature numérique de : Françoise DESPRET
Date : 14-06-2021 15:52
Lieu : MEILLONNAS

65336131323066332d393666302d3...

Signé par

Maximilien MEZARD

Signature numérique de : Maximilien MEZARD
Date : 10-06-2021 23:36
Lieu : PARIS

35363864646335372d633861632d3...

Fédération Française des Intégrateurs
Electriciens (FFIE)

Signé par

Philippe Rifaux

Signature numérique de : Philippe RIFAUX
Date : 11-06-2021 06:52
Lieu : PARIS

27262820206466222d273236642d3...

**Fédération Nationale Construction et Bois
CFDT (FN CB CFDT)**

Signé par

Jean-Marc CANDILLE

Signature numérique de : Jean-Marc CANDILLE
Date : 14-06-2021 18:15
Lieu : PARIS

32613061303066652d383963352d3...

Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)

Signé par

Antonio Piqueras

Signature numérique de : Antonio PIQUERAS
Date : 11-06-2021 10:45
Lieu : BOUC BEL AIR

63353335663766662d346265372d3...

**Fédération Nationale des Salariés de la
Construction – Bois – Ameublement
(FN SCBA – CGT)**

**Fédération Générale Force Ouvrière
Construction (FG - FO Construction)**

Signé par

Franck SERRA

Signature numérique de : Franck SERRA
Date : 11-06-2021 08:59
Lieu : PARIS

39363038643033652d633565302d3...

**Fédération Nationale Construction et Bois
CFDT (FN CB CFDT)**

Signé par

Pascal Barbey

Signature numérique de : Pascal BARBEY
Date : 15-06-2021 08:40
Lieu : PARIS

61316637633434362d323265352d3...

**Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)
(IDCC 1597)**

Signé par

Caroline TYKOCZINSKY

Signature numérique de : Caroline TYKOCZINSKY
Date : 18-06-2021 10:48
Lieu : PARIS

31663735663032652d333934392d3...

**Fédération Nationale des Salariés de la
Construction – Bois – Ameublement
(FN SCBA – CGT)**

**Fédération Générale Force Ouvrière
Construction (FG - FO Construction)**

Signé par

Franck SERRA

Signature numérique de : Franck SERRA
Date : 11-06-2021 08:59
Lieu : PARIS

39363038643033652d633565302d3...